

Groupement
hospitalier
de territoire

GHT



Mettre en place des systèmes d'information convergen



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Aujourd'hui, le système d'information est l'une des quatre fonctions mutualisées assurée par l'établissement support du GHT. **A ce titre, il bénéficie de différents types d'accompagnement dans le cadre du plan national piloté par le ministère chargé de la santé.**

Pourquoi un système d'information convergent de GHT ?

Le système d'information convergent est un levier de réussite essentiel pour mener le projet médical et de soins partagé du GHT, dans une optique de stratégie de groupe.

Il doit se traduire par **la mise à disposition d'outils communs** pour garantir une prise en charge coordonnée, adaptée, sécurisée et qualitative des patients.

Concrètement, le système d'information convergent doit :

- **permettre l'accès et le partage des bonnes informations**, au bon moment, entre les équipes du GHT,
- **apporter aux professionnels intervenant sur plusieurs sites une vision transversale** des données du dossier patient et déboucher, à terme, sur l'utilisation des mêmes outils,
- **faciliter la mise en place des autres fonctions supports du GHT**, notamment le DIM de territoire et la fonction achat.

Qu'est ce qu'un système d'information convergent ?

Le système d'information convergent comprend **des applications identiques pour chacun des domaines fonctionnels** et les établissements parties au groupement utilisent **un identifiant unique pour les patients**.

En pratique, les points clés de la mise en œuvre du système d'information convergent sont :

- **homogénéisation progressive au sein du GHT** - en s'appuyant sur l'existant dans la mesure du possible - pour que tous les établissements utilisent une même brique applicative pour chaque domaine métier,

» EXEMPLE

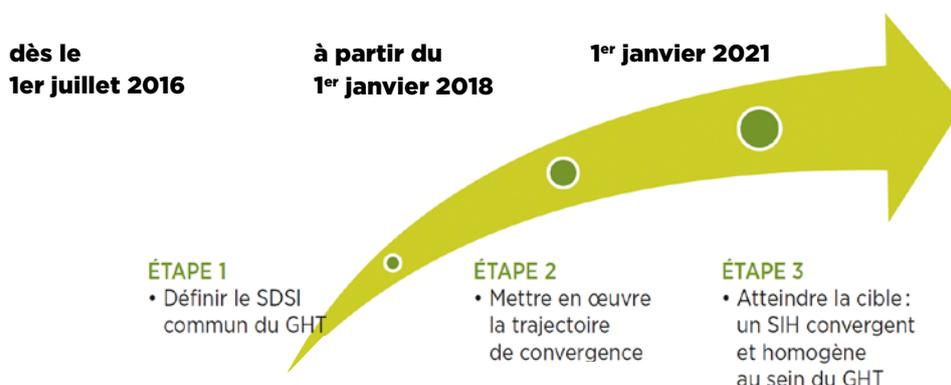
un même dossier patient informatisé, un même système de gestion des ressources humaines, un même outil de gestion des rendez-vous

- **une démarche pragmatique et progressive**, en appui du projet médical et de soins partagé,
- **la mise en place d'une gestion commune des identités patients**, avec une base patients unique à l'échelle du GHT pour une prise en charge coordonnée,
- **une gestion commune** assurée par une direction des systèmes d'information de GHT, placée sous la responsabilité de l'établissement support.

Comment mettre en œuvre la convergence ?

La démarche de convergence doit être progressive et opportune. Elle doit s'appuyer sur une véritable stratégie validée par tous les acteurs, articulée avec le projet médical et de soins partagé du GHT et le schéma directeur régional.

Il est également conseillé de saisir **les opportunités de convergence** (opérations de renouvellement des marchés, fin de vie de logiciels...) pour assurer une convergence graduée et pragmatique, fonction par fonction, dans les 5 ans à venir.



Des outils et des guides

Via le ministère :

- un guide méthodologique « Stratégie, optimisation et gestion commune d'un système d'information convergent d'un GHT »

Via l'observatoire des systèmes d'information (oSIS) :

- un outil d'état des lieux pour une vision consolidée des SI de chaque établissement du GHT, à partir des données disponibles dans oSIS
- un outil de suivi de la convergence avec un ensemble d'indicateurs à renseigner pour chacune des étapes

Via l'ANAP :

- un outil de diagnostic, ID-SI, pour l'inventaire et la mise en perspective de vos applicatifs dans le cadre de la convergence

Des offres d'appui opérationnel

Une animation régionale

Organisées 2 fois par an par l'ASIP en lien avec les ARS, une journée régionale réunissant les DSI de GHT est dédiée à l'avancement de la convergence des systèmes d'information. Cette journée vous permet d'échanger et de partager les retours d'expérience dans une optique de mutualisation et de capitalisation entre GHT.

Un comité d'experts et des groupes de référents régionaux

Vous pouvez bénéficier des travaux d'un comité d'experts issus du terrain et participer à un réseau de pairs en région. Ce dispositif, animé par l'ANAP, permet de faciliter la diffusion de bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire, en favorisant la proximité entre professionnels.

Un guichet de support et d'orientation accessible en ligne

Ce centre de ressources en ligne vous permet de disposer d'un point d'accès unique à la documentation utile sur le sujet des SI convergents et de solliciter l'appui des agences nationales en soumettant vos questions via un formulaire en ligne. www.si-ght.fr

Un appui opérationnel à la définition de votre schéma directeur des systèmes d'information

Cet appui est possible grâce à l'accord-cadre géré par le RESAH. Vous pouvez bénéficier, parmi les services de 5 prestataires, d'un appui à l'élaboration de votre schéma directeur : cela, financé sur fonds propre, avec le cofinancement éventuel de votre ARS.

Une offre de formation

L'ANFH propose des formations spécifiques pour accompagner vos équipes dans l'évolution de leurs fonctions et l'appropriation de leurs nouvelles compétences. Ces formations seront bientôt disponibles dans le catalogue de formation de l'ANFH (avec le cofinancement éventuel de votre ARS).





Pour toute question d'ordre national,
vous pouvez consulter le dossier dédié
sur le site du ministère, où vous trouverez également
une foire aux questions :

www.social-sante.gouv.fr/ght